

NOTICE DESCRIPTIVE

VERT MARINE – LE CROTOY (80)
Logements Collectifs

Document conforme à l'annexe 2 de l'arrêté du 10 mai 1968 et prévu par l'article R261-13 du C.C.H.



VERTMARINE
LE CROTOY / BAIE DE SOMME

VINCI IMMOBILIER
LIGNE IMPULSION



AUTORISATION AFNOR CERTIFICATION N°CANFH150002

SOMMAIRE

PRÉSENTATION DU PROJET	6
PRESENTATION DU PROGRAMME	6
EXIGENCES PERFORMANCIELLES.....	6
1. CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES ET GÉNÉRALES DES IMMEUBLES	7
1.1 INFRASTRUCTURE	7
1.2 MURS ET OSSATURE.....	7
1.3 PLANCHERS.....	8
1.4 CLOISONS DE DISTRIBUTION	9
1.5 ESCALIERS.....	9
1.6 CONDUITS DE FUMÉE ET DE VENTILATION.....	9
1.7 CHUTES ET GROSSES CANALISATIONS.....	10
1.8 TOITURES	10
2. LOCAUX PRIVATIFS ET LEURS EQUIPEMENTS.....	12
2.1 SOLS ET PLINTHES.....	12
2.2 REVETEMENTS MURAUX (AUTRES QUE ENDUITS, PEINTURES, PAPIERS PEINTS ET TENTURES)	13
2.3 PLAFONDS (SAUF PEINTURES ET TENTURES).....	13
2.4 MENUISERIES EXTERIEURES	14
2.5 FERMETURES EXTERIEURES ET OCCULTATIONS, PROTECTION ANTISOLAIRE	14
2.6 MENUISERIES INTERIEURES	14
2.7 SERRURERIE ET GARDE-CORPS.....	16
2.8 PEINTURE, PAPIERS, TENTURES.....	16
2.9 EQUIPEMENTS INTERIEURS.....	18
3. ANNEXES PRIVATIVES	25
3.1 CAVES, CELLIERS, GRENIERS	26
3.2 BOX ET PARKINGS COUVERTS.....	ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.
3.3 PARKINGS EXTERIEURS	ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.
4. PARTIES COMMUNES INTERIEURES AUX IMMEUBLES	27
4.1 HALLS D'ENTREE DES IMMEUBLES.....	27
4.2 CIRCULATIONS DU REZ-DE-CHAUSSEE, COULOIRS ET HALLS D'ETAGE.....	28
4.3 CIRCULATION DU SOUS-SOL	29
4.4 CAGES D'ESCALIERS	30
4.5 LOCAUX COMMUNS.....	31
4.6 LOCAUX SOCIAUX	32
4.7 LOCAUX TECHNIQUES.....	33
4.8 CONCIERGERIE.....	ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.
5. EQUIPEMENTS GENERAUX DES IMMEUBLES.....	34
5.1 ASCENSEURS ET MONTE-CHARGES.....	34
5.2 CHAUFFAGE, EAU CHAUDE.....	34
5.3 TELECOMMUNICATIONS	34
5.4 RECEPTION – STOCKAGE ET EVACUATION DES ORDURES MENAGERES	34
5.5 VENTILATION MECANIQUE DES LOCAUX.....	34

5.6 ALIMENTATION EN EAU	34
5.7 ALIMENTATION EN GAZ	35
5.8 ALIMENTATION EN ELECTRICITE.....	35
6. PARTIES COMMUNES EXTERIEURES AUX LOGEMENTS COLLECTIFS ET LEURS EQUIPEMENTS	36
6.1 VOIRIE ET PARKING	36
6.2 CIRCULATIONS DES PIETONS	36
6.3 ESPACES VERTS	36
6.4 AIRE DE JEUX ET EQUIPEMENTS SPORTIFS.....	37
6.5 ECLAIRAGE EXTERIEUR	37
6.6 CLOTURES.....	37
6.7 RESEAUX DIVERS	37
7. OBSERVATIONS	39

GENERALITES

La présente notice descriptive a été établie avant la mise en œuvre des différents matériaux ou matériels énoncés.

Les noms de marque et les références concernant les éléments d'équipements ou les matériaux ne sont indiqués que pour en définir la nature et le niveau de qualité. La Société peut y apporter des modifications en cas de force majeure, de contraintes liées à la réglementation administrative, faillite d'entreprise ou de fournisseur, défaut d'approvisionnement, qualité insuffisante des matériaux, si des impératifs techniques la mettaient dans l'obligation de renoncer à telle ou telle disposition ou en cas d'apparition d'un matériel nouveau en cours de chantier.

Toutefois, les matériaux ou matériels de remplacement devront toujours être de qualité équivalente et être soumis à l'approbation du Maître d'Ouvrage.

De même, il est précisé que les côtes et les surfaces mentionnées dans la présente notice et sur les plans sont indiquées sous réserve de tolérance de construction, et que la société pourrait être amenée à les modifier dans les mêmes conditions que ci-dessus. L'implantation des équipements ou appareils y est par ailleurs figurée à titre indicatif et les retombées, soffites et canalisations n'y sont pas toutes figurées.

Les travaux de construction seront soigneusement vérifiés par un bureau de contrôle agréé avec entre autres les missions suivantes :

- Solidité des ouvrages,
- Sécurité des personnes,
- Isolation acoustique,
- Isolation thermique,
- Réglementation personnes à mobilité réduite.

Les différentes possibilités de choix de coloris qui seront offertes à l'acquéreur ne pourront être exercées que dans la limite des dates prévues dans la "*Convention de Travaux Modificatifs Acquéreurs*".

L'acquéreur a la possibilité de procéder à des demandes de Travaux Modificatifs Acquéreurs (T.M.A.), dans la limite des dates prévues dans la "*Convention de Travaux Modificatifs Acquéreurs*". Il est rappelé que les modifications ne seront acceptées que dans la limite des prestations décrites dans la présente notice descriptive.

Les hauteurs d'allèges portées sur les plans sont susceptibles de légères variations.

Les matériaux naturels tels que les revêtements extérieurs bois, le carrelage et autres peuvent présenter des aspects et des couleurs différents selon les approvisionnements.

Les teintes, coloris et finitions des façades, des revêtements des parties communes de l'immeuble et de ses dépendances seront choisis par l'Architecte et le Maître d'Ouvrage.

Les appartements seront réalisés conformément à la Nouvelle Réglementation Acoustique, la Réglementation Thermique 2012 et la norme électrique C 15-100. Le bâtiment fera l'objet d'une demande de certification NF Habitat.

Les prestations seront intégralement soumises aux dispositions des DTU (Documents Techniques Unifiés), règlements et normes d'application obligatoires en vigueur à la date du dépôt du permis de construire.

PRÉSENTATION DU PROJET

PRESENTATION DU PROGRAMME

SITE

L'opération immobilière est située à LE CROTOY, rue Barre Mer (Cadastre Section AY n°365 et 367).

PROGRAMME

Construction d'un ensemble immobilier comprenant 12 groupes constitués de :
10 groupes de maisons individuelles en bandes (RDC + Combles) dont 1 groupe en VEB
1 bâtiment collectif avec deux entrées (RDC+ Combles)

Avec au total :

- 37 maisons individuelles dont 5 en VEB
- 18 logements collectifs (en deux bâtiments distincts de 9 logements) sur sous-sol de 31 places de parking
- 79 places de stationnement extérieurs (dont 4 places PMR)
- Des locaux annexes (locaux poubelles, locaux vélos...)

EXIGENCES PERFORMANCIELLES

CERTIFICATION

Cette opération dans son ensemble sera certifiée NF Habitat

ELECTRICITE

Conforme à la Norme C15-100.

STATIONNEMENT EN SOUS-SOL

Le dimensionnement des locaux à usage de stationnement sera conforme aux règles d'urbanisme et de sécurité, sans qu'il soit fait référence à une norme dimensionnelle.

1. CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES ET GÉNÉRALES DES IMMEUBLES

1.1 INFRASTRUCTURE

1.1.1 FOUILLES

Après dépollution si nécessaire, décapage et terrassements réalisés en pleine masse, en trous et en rigoles pour système de fondations. Evacuation des terres excédentaires en décharge adaptée ou remblais selon nécessité.

1.1.2 FONDATIONS

Les fondations sont réalisées suivant les prescriptions du rapport d'étude de sol et recommandations du Bureau de Contrôle.

1.2 MURS ET OSSATURE

1.2.1 MURS DES SOUS-SOLS

1.2.1.1 Murs périmétriques

Sans objet

1.2.1.2 Murs de refends

Sans objet

1.2.2 MURS ET FAÇADES (AUX DIVERS NIVEAUX)

Les murs de toutes les façades sont en briques creuses ou maçonneries ou béton d'épaisseur variable après validation par le bureau de contrôle.

Les façades seront revêtues selon la localisation prévue aux plans d'Architecte et imposition du Permis de Construire soit :

- Enduit gratté avec teintes différentes
- Habillage bois de teinte naturelle
- Menuiseries extérieures PVC de teinte gris clair
- Garde-corps en bois

Nota Général

Doublage thermique en façades sur face intérieure ou extérieure des parois par complexe de nature et d'épaisseur conformes à l'étude thermique de la présente opération.

1.2.3 MURS PIGNONS

- Prestation identique à celle décrite en article 1.2.2.
- Murs réalisés en briques creuses ou maçonneries ou béton, épaisseur suivant leur localisation et la réglementation pour les murs porteurs intérieurs.

1.2.4 MURS MITOYENS

Sans objet

1.2.5 MURS EXTERIEURS DIVERS (LOGGIAS-SECHOIRS)

- Prestation identique à celle décrite en article 1.2.2 ci avant.
- Murs réalisés en briques creuses ou maçonneries ou béton, épaisseur suivant leur localisation et la réglementation pour les murs porteurs intérieurs.

1.2.6 MURS PORTEURS A L'INTERIEUR DES LOCAUX (REFENDS)

Béton armé d'épaisseur suivant étude de structure.

1.2.7 MURS OU CLOISONS SEPARATIFS

- Entre deux locaux privatifs et entre logements et parties communes : réalisation d'un mur réalisé en briques creuses ou maçonnerie ou béton d'épaisseur variable ou cloisons en plaques de plâtre type SAD selon études thermique et acoustique.
- Doublage thermique ou phonique de ces parois en fonction de la réglementation et des niveaux de performances recherchés par complexe comprenant un matériau isolant et un parement de finition en plaque de plâtre.

1.3 PLANCHERS

1.3.1 PLANCHERS SUR ETAGE COURANT

- Dalle pleine de béton armé d'épaisseur selon calculs.

1.3.2 PLANCHERS SOUS TERRASSE

- Dalle pleine de béton armé d'épaisseur selon calculs recevant en surface l'isolation thermique et l'étanchéité prévues à l'article 1.8.2 ci-après

1.3.3 PLANCHERS SUR LOCAUX COLLECTIFS, SOCIAUX, TECHNIQUES, ENTREES, CIRCULATIONS ET LOCAUX DIVERS CHAUFFES

- Dalle pleine de béton armé d'épaisseur selon calculs, assurant le coupe-feu réglementaire
- Isolant thermique prévu rapporté en sous face d'épaisseur suivant réglementation.

1.3.4 PLANCHERS SUR LOCAUX NON CHAUFFES OU OUVERTS

Dalle béton armé d'épaisseur selon calcul avec une isolation thermique selon étude Thermique.

1.3.5 PLANCHERS DES BALCONS ET LOGGIA

Dalle pleine en béton armé d'épaisseur selon calculs.

1.3.6 PLANCHERS BAS DU REZ-DE-CHAUSSEE

- Dalle pleine de béton armé d'épaisseur selon calculs.

1.3.7 PLANCHER ENTRE COMMERCES/ACTIVITES ET LOGEMENTS

Sans objet

1.4 CLOISONS DE DISTRIBUTION

1.4.1 ENTRE PIECES PRINCIPALES

De type PLACOPAN des Ets PLACOPLATRE, de 50 mm d'épaisseur.

Cloisons isolantes pour la fermeture des gaines techniques intérieures de logements, selon réglementation en vigueur.

1.4.2 ENTRE PIECES PRINCIPALES ET PIECES DE SERVICE

De type PLACOPAN des Ets PLACOPLATRE, de 50 mm d'épaisseur.

Cloisons isolantes pour la fermeture des gaines techniques intérieures de logements, selon réglementation en vigueur.

Les cloisons et doublages de salles de bains et salles d'eau sont constitués d'un parement en plaque de plâtre hydrofuge sur toutes les pièces d'eau et sur toute hauteur.

1.5 ESCALIERS

1.5.1 ESCALIERS

Escaliers collectifs encloués réalisés en béton armé, coulés en place ou préfabriqués.

1.5.2 ESCALIERS DE SECOURS

Dito 1.5.1

1.5.3 ESCALIERS DES LOGEMENTS DUPLEX

Sans objet

1.6 CONDUITS DE FUMEE ET DE VENTILATION

1.6.1 CONDUITS DE FUMEE DES LOCAUX DE L'IMMEUBLE

- Evacuation de l'air vicié par ventilation mécanique contrôlée dans les pièces de service, par l'intermédiaire de conduits métalliques disposés dans les gaines techniques des logements.
- Suivant la disposition des pièces, les raccordements éventuels entre les conduits verticaux et les bouches d'extraction sont assurés par des conduits horizontaux habillés par des soffites ou des faux plafonds.

1.6.2 CONDUITS DE VENTILATION DES LOCAUX DE L'IMMEUBLE

- Si nécessaire (Prestation décrite à l'article 1.6.1.)

1.6.3 CONDUITS D'AIR FRAIS

- Si nécessaire (Prestation décrite à l'article 1.6.1.)

1.6.4 CONDUITS DE FUMEE DE CHAUFFERIE

Sans objet

1.6.5 VENTILATION HAUTE DE CHAUFFERIE

Sans objet

1.6.6 GAINES POUR LES COMMERCES

Sans objet

1.7 CHUTES ET GROSSES CANALISATIONS

1.7.1 CHUTES D'EAUX PLUVIALES

- Evacuation des terrasses inaccessibles et accessibles en étage selon le cas, par chutes en PVC disposées dans les gaines techniques intérieures des logements, depuis la sous-face des toitures terrasses ou par descentes en façades ou dans les escaliers suivants les plans de l'architecte.

1.7.2 CHUTES D'EAU USEES

- Chutes en PVC disposées dans les gaines techniques intérieures des logements, jusqu'aux réseaux horizontaux en sous face de dalle à RDC avec sorties des ventilations primaires en terrasse.

1.7.3 CANALISATIONS EN SOUS-SOL

Sans objet

1.7.4 BRANCHEMENT A L'EGOUT

- Raccordement au réseau public conforme aux spécifications de la Ville.

1.8 TOITURES

1.8.1 CHARPENTES, COUVERTURES ET ACCESSOIRES

Selon plan de toiture de l'Architecte.

Charpente par fermettes industrielles ou traditionnelles reposant sur structure en béton armé ou briques creuses ou maçonnerie.

Isolation dans combles par isolant d'épaisseur suivant calcul thermique.

Couverture par des tuiles mécaniques en terre cuite ou ardoise naturelle, teinte au choix de l'Architecte et conforme aux prescriptions du permis de construire.

Récupération des eaux pluviales provenant des toitures par gouttières pendantes et descentes d'eaux intérieures ou extérieures en PVC ou en zinc selon les plans de façade de l'Architecte et conformément au permis de construire.

1.8.2 ETANCHEITE ET ACCESSOIRES

Parties végétalisées sur sous-sols :

Etanchéité réalisée par revêtement mixte bitume asphalte ou bicouche de bitume élastomère, recevant un matériau drainant et un feutre jardin formant couche filtrante et ajout de terre végétale.

Accessibles :

- Etanchéité des terrasses accessibles privatives des logements en étage par bitume élastomère, protection par dalles gravillonnées posées sur plots plastiques : Dalles en béton préfabriqué sur plots réglables des Ets MARLUX ou équivalent en format 40 x 40 cm ou 50 x 50 cm. Localisation selon plan de l'Architecte.
- Interposition sous l'étanchéité, au droit des locaux chauffés, d'un isolant thermique de nature et d'épaisseur conforme à la notice thermique de la présente opération.

NOTA : ce complexe induit une différence de niveau maximale de 25 cm entre l'intérieur et l'extérieur du logement

Sans objet

Non accessibles :

- Etanchéité en bitume élastomère, avec interposition de panneaux d'isolant thermique d'épaisseur conforme à la réglementation.
- Protection de finition par gravillons roulés.

Balcons :

- Dalle pleine en béton d'épaisseur selon calculs, finition brute avec incorporation dans la dalle du caniveau au droit de la porte-fenêtre suivant détails et choix de l'Architecte.

NOTA : Les balcons du dernier niveau seront étanchés avec équerre

Cliquez ici pour entrer du texte.

1.8.3 SOUCHES DE CHEMINEES, VENTILATIONS ET CONDUITS DIVERS

Eléments en maçonnerie ou en tôle galvanisée.

2. LOCAUX PRIVATIFS ET LEURS EQUIPEMENTS

2.1 SOLS ET PLINTHES

2.1.1 SOLS ET PLINTHES DES PIECES PRINCIPALES

2.1.1.1 Séjour, y compris intérieur des placards ouvrant sur cette pièce

Revêtement de sol stratifié, finition « parquet » de type Quick Step LAMINATE des Ets UNILIN ou équivalent. Coloris au choix de l'acquéreur parmi les références sélectionnées par Vinci Immobilier Nord Est (4 choix).

Plinthes en médium (MDF) peintes blanches.

2.1.1.2 Chambres, dressing, rangement, y compris intérieur des placards ouvrant sur ces pièces

Revêtement de sol stratifié, finition « parquet » de type Quick Step LAMINATE des Ets UNILIN ou équivalent. Coloris au choix de l'acquéreur parmi les références sélectionnées par Vinci Immobilier Nord Est (4 choix).

Plinthes en médium (MDF) peintes blanches.

2.1.2 SOLS ET PLINTHES DES PIECES DE SERVICE

2.1.2.1 Sol et plinthes des pièces humides (cuisines, kitchenettes)

Revêtement de sol stratifié, finition « parquet » de type Quick Step LAMINATE des Ets UNILIN ou équivalent. Coloris au choix de l'acquéreur parmi les références sélectionnées par Vinci Immobilier Nord Est (4 choix). Plinthes en médium (MDF) peintes blanches.

Plinthes assorties au carrelage choisi.

2.1.2.2 Sol et plinthes des salles de bains, salles d'eau et WC indépendants

Carrelage 45x45 cm. Coloris au choix de l'acquéreur parmi les références sélectionnées par VINCI IMMOBILIER NORD EST (4 choix).

Plinthes assorties au carrelage choisi.

2.1.3 SOLS ET PLINTHES DES ENTREES ET DEGAGEMENTS

Revêtement de sol stratifié, finition « parquet » de type Quick Step LAMINATE des Ets UNILIN ou équivalent. Coloris au choix de l'acquéreur parmi les références sélectionnées par Vinci Immobilier Nord Est (4 choix).

Plinthes en médium (MDF) peintes blanches.

2.1.4 SOL DES BALCONS, TERRASSES/LOGGIAS ET SECHOIRS

Béton brut pour les balcons

Béton brut ou dalles béton 50x50 posées sur lit de mortier pour les terrasses du RDC

2.1.5 BARRES DE SEUILS

Arrêt de matériaux par profils inox ou alu de type Deco des Ets SCHLUTER ou équivalent au droit de chaque changement de revêtements (ou profil bois assorti au revêtement stratifié).

2.2 REVETEMENTS MURAUX (AUTRES QUE ENDUITS, PEINTURES, PAPIERS PEINTS ET TENTURES)

2.2.1 REVETEMENTS MURAUX DES PIÈCES DE SERVICE

2.2.1.1 Cuisines – Kitchenettes

Sans objet

2.2.1.2 Salles de bains – salles d'eau

20x40 faïence KERADECO CAPOEIRA ou équivalent. Coloris au choix de l'acquéreur parmi les références sélectionnées par Vinci Immobilier Nord Est (4 choix).

Localisation :

- Au-dessus de la baignoire sur les deux ou trois côtés (suivant plan de vente) de celle-ci à hauteur d'huissierie,
- Au-dessus des bacs à douche sur les deux ou trois côtés (suivant plan de vente) de celui-ci toute hauteur.

Tablier de baignoire traitée en carreau de plâtre hydrofuge ou WEDI revêtu sur la face visible de la même faïence :

- La façade de baignoire recevra au droit du siphon un carreau amovible permettant un accès (carreau avec joint siliconé).

2.2.2 REVETEMENTS MURAUX DANS AUTRES PIÈCES

Prestation sans objet

2.3 PLAFONDS (SAUF PEINTURES ET TENTURES)

2.3.1 PLAFONDS DES PIÈCES INTÉRIEURES

Sous-face des planchers béton ragréé par enduit de surfacage. Localement, suivant les dispositions techniques, faux-plafonds ou soffites en plaques de plâtre surfacées.

2.3.2 PLAFONDS DES SECHOIRS A L'AIR LIBRE

Sans objet

2.3.3 PLAFONDS DES LOGGIAS

Sans objet

2.3.4 SOUS-FACES DES BALCONS

Béton armé ragréé recevant une peinture de propreté

2.4 MENUISERIES EXTERIEURES

2.4.1 MENUISERIES EXTERIEURES DES PIECES PRINCIPALES

- Menuiseries type bloc-baie composées de châssis fixes, fenêtres et porte-fenêtre ouvrant à la française suivant implantation sur le plan de vente : en PVC de teinte gris clair suivant plans de façade de l'architecte et impositions du permis de construire.
- Fenêtres et portes fenêtres ouvrants à la française avec parties fixes et allège feuilleté en soubassement des menuiseries suivant plans de façades de l'Architecte.
- Toutes les menuiseries sont équipées de double vitrage isolant thermique et acoustique dont les caractéristiques sont définies par la note acoustique et les calculs thermiques du bureau d'étude spécialisé en fonction de leur localisation.

2.4.2 MENUISERIES EXTERIEURES DES PIECES DE SERVICE

Menuiseries de mêmes caractéristiques que pour les pièces principales. Vitrage en verre imprimé (ou pose d'un film opaque) pour les menuiseries extérieures des salles de bains et salles d'eau si elles existent au plan de vente.

2.5 FERMETURES EXTERIEURES ET OCCULTATIONS, PROTECTION ANTISOLAIRE

2.5.1 PIECES PRINCIPALES

Les fermetures extérieures et occultations sont réparties selon la localisation prévue aux plans de l'Architecte et selon imposition du permis de construire :

Par volets roulants PVC, à commande électrique, selon plans de vente. Coffre intérieur.

2.5.2 PIECES DE SERVICE

Description identique à l'article 2.5.1 ci-avant.

2.6 MENUISERIES INTERIEURES

2.6.1 HUISSEES ET BATIS

2.6.1.1 Huisserie des portes intérieures de distribution :

Huisseries métalliques

2.6.2 PORTES INTERIEURES

2.6.2.1 Portes de distribution :

Les portes intérieures seront alvéolaires à parement matricé finition laquée blanche.

2.6.2.2 Fermeture :

- Serrure à pêne dormant ½ tour pour les chambres,
- Bec de cane à condamnation pour les WC, salles de bains et salles d'eau.

2.6.2.3 Quincaillerie :

Quincaillerie sur plaque de ligne tempo des Ets BRICARD ou équivalent

2.6.2.4 Butée de porte :

Butée de porte assortie à la quincaillerie

2.6.3 IMPOSTES EN MENUISERIES

Prestation sans objet, prévu en cloisons de nature identique au cloisonnement des logements.

2.6.4 PORTES PALIERES

2.6.4.1 Portes palières intérieures :

Porte isophonique et blindée en bois A2P BP1 de type Fiber Zen des Ets MALERBA ou équivalent, mise en œuvre dans une huisserie métallique peinte en blanc. Ferrage par paumelle anti-dégondage. Microviseur. Peinte en blanc côté intérieur, couleur extérieure selon projet de Décoration.

Seuil à la suisse en bois exotique verni avec joint isophonique incorporé.

2.6.4.2 Portes palières extérieures :

Sans objet

2.6.4.3 Fermeture de porte palière :

Bricart ou équivalent

2.6.4.4 Quincaillerie :

Poignée de porte de type MUZE de chez Vachette finition Chromé velours ou équivalent.

2.6.4.5 Butée de porte :

Butée de porte assortie à la quincaillerie

2.6.5 PORTES DE PLACARDS

2.6.5.1 Les façades des placards supérieures à 90 cm de large pourront être traitées en portes coulissantes : Selon plan de vente

Les placards de plus de 0.90 m de largeur sont à portes coulissantes de type Initial ou de type KENDOORS des Ets SOGAL ou équivalent.

Compensateurs pour absorber l'épaisseur des plinthes.

2.6.5.2 Les façades des placards inférieurs à 90 cm de large pourront être traitées en portes pivotantes avec bouton de tirage : Selon plan de vente

Les placards de moins de 0.90 m de largeur sont à portes pivotantes de type Initial ou de type KENDOORS des Ets SOGAL ou équivalent.

Compensateurs pour absorber l'épaisseur des plinthes.

2.6.5.3 Equipement intérieur :

- Une tablette « chapelière », une tringle penderie en acier chromé et une colonne équipée de 4 tablettes intermédiaires pour les placards supérieurs à 90 cm. L'aménagement intérieur sera de ½ pour la partie colonne et ½ pour la partie tablettes.
- Une tablette « chapelière », une tringle penderie en acier chromé pour les placards inférieurs à 90 cm

NOTA : Des équipements techniques type vannes de distribution pourront être placés dans les placards

2.6.5.4 Gaines GTL :

Gaine GTL encastrée dans cloison ou installée dans placard technique.

Cliquez ici pour entrer du texte.

2.6.6 PORTES DE LOCAUX DE RANGEMENT

Prestation décrite à l'article 2.6.2.

2.6.7 MOULURES ET HABILLAGES DES PORTES PALIERES

- Sans objet

2.6.8 OUVRAGES DIVERS

- Trappe de visite dans gaines techniques intérieures aux logements. Selon nécessité.

2.7 SERRURERIE ET GARDE-CORPS

2.7.1.1 Garde-corps extérieurs

- Pour terrasses et balcons, fenêtres et portes fenêtres, suivant Projet Architectural et indications au permis de construire, (garde-corps bois, teinte au choix de l'architecte).

2.7.1.2 Garde-corps escaliers des parties communes

- Ensemble tubulaire barreauté formant garde-corps en acier, en trémies des escaliers d'accès aux derniers étages, finition peinture.
- Main courante métallique débillardée sur les fûts d'escaliers et sur les murs extérieurs des cages d'escaliers d'accès aux différents niveaux, finition peinture.

2.7.2 GRILLES DE PROTECTION DES BAIES

Prestation sans objet.

2.7.3 OUVRAGES DIVERS

- Les séparations des balcons ou terrasses privatives en étages, selon plans du Permis de Construire de façade de l'Architecte.

2.8 PEINTURE, PAPIERS, TENTURES

2.8.1 PEINTURE EXTERIEURE ET VERNIS

2.8.1.1 Sur menuiseries

Sans objet.

Notice descriptive notaire des appartements annexé au contrat de réservation- MEC- mise à jour au 07.07.2023

2.8.1.2 Sur fermetures et protections

Sans objet.

2.8.1.3 Sur serrurerie

Sans objet

2.8.1.4 Sur enduits, habillage en bois, staffs ou autres, murs et plafonds des loggias, sous-face et rives des balcons

- Sous face et rives des balcons : après préparation des supports, peinture de propreté
- Eléments en bois : naturel ou peint

2.8.2 PEINTURES INTERIEURES

2.8.2.1 Sur Menuiseries

- Après préparation, peinture acrylique satinée, mate ou brillante selon localisation, coloris blanc.
- Concerne : Portes et huisseries métalliques de portes, plinthes bois, habillages bois, trappes bois, etc.
- Qualité de finition de type B conformément au DTU 59.1

2.8.2.2 Sur Murs

- Murs des pièces sèches, compris kitchenette des studios et cuisine ouverte sur séjour : peinture acrylique finition Velours de Chez TOLLENS ou équivalent coloris blanc.
 - Murs des pièces humides : peinture acrylique finition Velours de chez TOLLENS ou équivalent, coloris blanc.
 - Dans le cadre de WC indépendants : peinture acrylique finition Velouté de chez TOLLENS ou équivalent, coloris blanc.
- Qualité de finition de type B conformément au DTU 59.1

2.8.2.3 Sur Plafonds

- Plafond des pièces sèches, et cuisine ouverte sur séjour : peinture acrylique finition Velours de chez TOLLENS ou équivalent, coloris blanc.
Qualité de finition de type B conformément au DTU 59.1
- Plafond des pièces humides : peinture acrylique finition Velours de chez TOLLENS ou équivalent, coloris blanc.
Qualité de finition de type B conformément au DTU 59.1

2.8.2.4 Sur Canalisations, tuyauteries, chutes, éléments de chauffage et divers

- Sur canalisations métalliques ou PVC apparentes : peinture alkyde satinée blanche.

2.8.3 PAPIERS PEINTS

2.8.3.1 Sur murs

- Prestation sans objet.

2.8.3.2 Sur plafonds

- Prestation sans objet.

2.8.4 TENTURES (TISSUS, TOILES PLASTIFIEES, ETC.)

2.8.4.1 Sur murs

- Prestation sans objet.

2.8.4.2 Sur plafonds

- Prestation sans objet.

2.9 EQUIPEMENTS INTERIEURS

2.9.1 EQUIPEMENTS MENAGERS

2.9.1.1 Bloc évier, robinetterie

2.9.1.1.1 Kitchenette des studios

Sans objet.

2.9.1.1.2 Cuisine des autres logements

Sans objet

[Click here to enter text.](#)

2.9.1.2 Appareils et mobiliers

- Prestation décrite à l'article 2.9.1

2.9.1.3 Evacuation des déchets

- Sans objet.

[Cliquez ici pour entrer du texte.](#)

2.9.1.4 Armoire sèche-linge

- Prestation sans objet.

2.9.2 EQUIPEMENTS SANITAIRES ET PLOMBERIE

2.9.2.1 Distribution d'eau froide

- Colonnes montantes en tube PVC pression disposées dans la gaine technique palière avec départ vers chaque logement, chaque départ sera équipé d'une manchette,
- Distribution incorporée dans les dalles en tube cuivre ou PER sous fourreau ou en polyéthylène multicouche réticulé encastré sous fourreau,
- Raccordement des appareils à l'intérieur de chaque pièce en tube cuivre ou PER sous fourreau ou polyéthylène multicouche réticulé.

2.9.2.2 Distribution d'eau chaude collective et comptage

- Sans objet

2.9.2.3 Production et distribution d'eau chaude individuelle

- La production d'eau chaude sanitaire sera assurée par des ballons thermodynamiques disposée dans le logement (emplacement selon plan de l'architecte). Elles seront de marque SAUNIER DUVAL ou équivalent, et d'une puissance unitaire définie selon l'étude thermique
- Distribution incorporée dans les dalles en tube cuivre ou en polyéthylène réticulé incorporé sous fourreau,
- Raccordement des appareils à l'intérieur de chaque pièce en tube cuivre en apparent ou polyéthylène multicouche.

2.9.2.4 Evacuations

- Réalisées par tuyaux PVC, jusqu'aux chutes verticales situées dans les gaines techniques.

2.9.2.5 Distribution du gaz

- Sans objet

2.9.2.6 Branchements en attente

- Attentes pour machines à laver disposées en cuisine ou en salle de bains suivant la disposition du plan de vente, à raison de deux attentes, comprenant :
 - ✓ Robinet d'arrêt et raccord bouchonné sur l'eau froide (possibilité d'un robinet double),
 - ✓ Attente avec siphon PVC sur l'évacuation (possibilité d'une double attente).

2.9.2.7 Appareils sanitaires

2.9.2.7.1 Baignoires / Douches :

- Baignoire 170x70 de type Ulysse 2 des Ets Ideal Standard/Porcher ou équivalent (selon plan de vente).

Ou (suivant plan de vente) :

- Receveur de douche de type UltraFlat des Ets IDEAL STANDARD ou équivalent de 120 x 90 cm (selon plan de vente).

2.9.2.7.2 WC :

Pack WC pose au sol de type Ulysse des Ets Ideal Standard/Porcher ou équivalent.

2.9.2.7.3 Lave-mains / Lavabos :

Sans objet

2.9.2.7.4 Meuble de Sdbains

Mobilier sur pieds TANGO des établissements Chêne Vert gamme "Version ASTRAGAL" ou équivalent comprenant deux portes. Poignée modèle GOAL. Plan stratifié avec vasque intégrée compris miroir 5mm et applique CITY LED.

2.9.2.7.5 Pare-douche / Pare-bain :

Pare-bain type Serenity des Ets JACOB DELAFON ou équivalent. Dimension selon plans de vente.

Pare-douche en verre de type Serenity des Ets JACOB DELAFON ou équivalent. Dimension selon plans de vente.

2.9.2.8 Robinetterie

2.9.2.8.1 Sur Sur baignoires :

Mitigeur monocommande bain/douche type OLYOS des Ets PORCHER ou équivalent.

2.9.2.8.2 Sur douches :

Mitigeur monocommande bain/douche type OLYOS des Ets PORCHER ou équivalent.

Ensemble de douche avec barre de douche, flexible et douchette 2 jets

2.9.2.8.3 Sur plans vasques :

Mitigeur monocommande type OLYOS des Ets PORCHER ou équivalent.

2.9.2.9 Accessoires divers

Robinet de puisage mural en applique sur mur de façade, avec raccord au nez y compris vanne d'arrêt intérieure avec purge.

Localisation

- Logements du Rdc avec jardin uniquement (un équipement par logement).

2.9.3 EQUIPEMENTS ELECTRIQUES

2.9.3.1 Type d'installation

- Alimentation des appareils par canalisations électriques encastrées dans la structure et les cloisons,
- Appareillage : Appareillage de type Odace Styl des Ets SCHNEIDER ELECTRIC ou équivalent.
- Points lumineux (appliques et plafonniers) livrés avec un dispositif de connexion pour luminaires (D.C.L.),
- Câblage téléphonique à partir du coffret de communication du logement,
- Les prises accolées pourront être regroupées sous un plastron commun,
- Les prises téléphoniques sont équipées d'un connecteur de type RJ45.

2.9.3.2 Puissance à desservir

Les puissances s'échelonneront entre 3 et 12 kW 240 V monophasé par logement.

Logement type 1P :

Logement type 2P :

Logement type 3P :

Logement type 4P :

Logement type 5P :

Logement du plus de 100m² :

} Suivant prescription du fournisseur d'énergie

2.9.3.3 Equipement de chaque pièce

Ceux-ci seront positionnés selon les hypothèses de composition des espaces de vie des pièces

Séjour et pièce principale des studios :

- 1 point d'éclairage en plafond commandé par interrupteur va et vient ou télérupteurs avec boutons poussoirs à chaque accès selon les cas.
- Suivant plans, prises de courant 10/16A+T réparties en périphérie du local, le nombre de prises de courant sera déterminé suivant les règles suivantes ; 4 prises réparties + une (1) par tranche de 4m² pour les séjours de plus de 20m², avec un minimum de 5 prises pour conformité à la NF C15-100.
- Une des prises de courant 10/16A+T doivent être placées à proximité immédiate du dispositif de commande d'éclairage disposée à une hauteur comprise entre 0,90 m et 1,30 m du sol.
- 1 prise RJ45.
- 1 prise dédiée TV-FM.

Cuisine des 2P et plus :

- 1 point d'éclairage en plafond + 1 point d'éclairage en applique au-dessus de l'évier commandés par interrupteurs double allumage ou interrupteurs va et vient selon les cas.
- 5 prises de courant 10/16A+T dont 4 prises disposées au-dessus du plan de travail + 1 pour réfrigérateur.
- 1 prise de courant 10/16A+T pour la hotte à 170 cm du sol.
- 1 alimentation spécialisée 32A cuisson en attente sur boîte de connexion.
- 3 prises de courant 10/16A+T spécialisée lave-vaisselle, lave-linge ou autre.
- Une des prises de courant 10/16A+T complémentaire à proximité immédiate du dispositif de commande d'éclairage disposée à une hauteur comprise entre 0,90 m et 1,30 m du sol.

Kitchenette des studios (T1) :

- 1 point d'éclairage en plafond (selon les dispositions aux plans) + 1 point d'éclairage en applique au-dessus de l'évier commandés par interrupteurs double allumage ou interrupteurs va et vient selon les cas.
- 3 prises de courant 10/16A+T dont 2 prises disposées au-dessus du plan de travail + 1 pour réfrigérateur.

- 1 prise de courant 10/16A+T pour la hotte à 170 cm du sol.
- 1 alimentation spécialisée 32A cuisson en attente sur boîte de connexion.
- 2 prises de courant 16A+T spécialisée pour machine à laver ou autre appareil.
- 1 prise de courant 10/16A+T complémentaire à proximité immédiate du dispositif de commande d'éclairage disposée à une hauteur comprise entre 0,90 m et 1,30 m du sol.

WC :

- 1 prise de courant 10/16A+T complémentaire à proximité immédiate du dispositif de commande d'éclairage disposée à une hauteur comprise entre 0,90 m et 1,30 m du sol.
- 1 point d'éclairage en plafond commandé par interrupteur simple allumage.

Salle de bains et salle d'eau :

- 1 prise de courant 10/16A+T implantée à hauteur du plan vasque.
- 1 prise de courant 10/16A+T implantée complémentaire à proximité immédiate du dispositif de commande d'éclairage disposée à une hauteur comprise entre 0,90 m et 1,30 m du sol pour les salles de bains accessibles aux personnes à mobilité réduite.
- 1 point d'éclairage en plafond + 1 alimentation en attente pour le bandeau lumineux du meuble vasque - commandés par interrupteurs double allumage.
- 1 alimentation sur sortie de câble 16A+T pour sèche serviette (dans le cas d'un sèche-serviettes électrique).

Chambres :

- 3 prises de courant 10/16A+T.
- 1 point d'éclairage en plafond commandé par interrupteur simple allumage.
- Dans la chambre accessible PMR, 1 prise de courant 10/16A+T complémentaire à proximité immédiate du dispositif de commande d'éclairage disposée à une hauteur comprise entre 0,90 m et 1,30 m du sol.
- 1 prise RJ 45
- 1 prise dédiée TV-FM

Entrée :

- 1 prise de courant 10/16A+T à proximité immédiate du dispositif de commande d'éclairage disposée à une hauteur comprise entre 0,90 m et 1,30 m du sol.
- 1,2 ou 3 points d'éclairage en plafond (suivant plans) commandés par interrupteurs va et vient ou télérupteur avec boutons poussoirs à chaque accès selon les cas.
- 1 tableau "abonné" avec disjoncteur général et disjoncteurs divisionnaires disposé en gaine technique logement.
- Interphonie sur appareil mobile (non fourni) de type Intratone qui permet l'ouverture de la porte du hall d'entrée à Rdc avec système Vigik.

Dégagement :

- 1 prise 10/16 A + T
- 1,2 ou 3 points d'éclairage en plafond (suivant plans) commandés par interrupteurs va et vient ou télérupteur avec boutons poussoirs à chaque accès selon les cas.

Terrasses et jardins :

- 1 PC 10/16 A+T étanche sur chaque terrasse à rez-de-chaussée et sur les terrasses et balcons privés,

2.9.3.4 Sonnerie de porte palière

- Sonnerie palière, dans l'entrée de chaque appartement commandé par bouton poussoir disposé sur le palier.

2.9.3.5 Réseaux de communication à très haut débit en fibre optique (obligatoire pour les permis déposés après le 01 avril 2012)

Dispositions prises permettant le raccordement de l'immeuble à un réseau de fibre optique conformément à la loi N° 2008-776 de modernisation de l'économie (LME), si le réseau est disponible dans la commune considérée.

Le raccordement du logement à ce réseau se fera par la souscription d'un contrat d'abonnement par et à la charge de l'occupant.

2.9.3.6 Détecteur de Fumées

Pose en plafond d'un DAAF (Détecteur Autonome Avertisseur de Fumée).

2.9.4 CHAUFFAGE, CHEMINEES, VENTILATIONS :

2.9.4.1 Type d'Installation

Production d'énergie par :

Radiateurs panneaux rayonnants électriques type INTHYS auto programmable ou équivalent

Pack innovation type ECOSENS ou équivalent détecteur de présence/d'absence auto-programmation

2.9.4.2 Températures garanties dans les diverses pièces par température minimale extérieure de -7°C :

- Salles de bains : 22°C
- Autres pièces : 19°C

2.9.4.3 Appareils d'émission de chaleur

2.9.4.3.1 Sèche-serviettes :

Dans les salles de bains et/ou salles d'eau par : Sèche-serviettes à fluide caloporteur type DANAIS ou équivalent

2.9.4.3.2 Radiateurs :

- Radiateurs panneaux rayonnants électriques type INTHYS auto programmable ou équivalent Pack innovation type ECOSENS ou équivalent détecteur de présence/d'absence auto-programmation.

2.9.4.4 Conduits de fumée

- Sans objet

2.9.4.5 Conduits et prises de ventilation

- Arrivée d'air frais par bouches hygroréglables situées en traverse des châssis ou dans la maçonnerie ou de façade des pièces principales (séjour et chambres) suivant réglementation acoustique,
- Extraction d'air vicié par bouches situées dans les pièces humides (cuisine, salle de bains et WC). Ces bouches sont raccordées aux gaines collectives de ventilation mécanique,
- Le débit des bouches (et /ou leur nature) seront déterminés par les calculs thermiques.

2.9.4.6 Conduits et prises d'air frais

- Sans objet

2.9.5 EQUIPEMENT INTERIEUR DES PLACARD ET PIECES DE RANGEMENT :

2.9.5.1 Placards

Prestation décrite à l'article 2.6.5.

2.9.5.2 Pièces de rangement

Prestation décrite à l'article 2.6.6.

2.9.6 EQUIPEMENTS DE TELECOMMUNICATIONS

2.9.6.1 Radio TV

Le système de réception sera du type Hertzien ou satellite

- Nombre et implantation des prises suivant Art. 2.9.3.2.

2.9.6.2 Téléphone

- Nombre et implantation des prises suivant Art. 2.9.3.2.

2.9.6.3 Commande d'ouverture de la porte principale d'entrée de l'immeuble

Système de type *Intratone* permettant de recevoir les appels provenant de la platine d'appel sur un téléphone portable ou fixe (équipement non fourni).

Abonnement à la charge de la copropriété.

3. ANNEXES PRIVATIVES

3.1 CAVES, CELLIERS, GRENIERS

3.1.1 MURS OU CLOISONS

Murs en béton armé ou en maçonnerie de parpaings pleins rejointoyés, épaisseur suivant leurs localisations et la réglementation.

3.1.2 PLAFONDS

Dalle en béton armé, finition brute.

3.1.3 SOLS

Dalle en béton armé surfacée.

3.1.4 PORTES D'ACCES

Pour les caves privatives : blocs-portes métalliques en bois ; Finition par peinture avec numérotation de cave peinte. Fermeture par serrure à canon européen à 1 point.

3.1.5 VENTILATION NATURELLE

Amenée d'air neuf et évacuation d'air vicié par conduits de ventilation en béton armé ou en maçonnerie de parpaings avec admission d'air naturel et évacuation par extraction.

3.1.6 EQUIPEMENT ELECTRIQUE

Néant pour les parties privatives.

3.2 BOX ET PARKINGS COUVERTS

3.2.1 MURS OU CLOISONS

Murs et ossature en béton armé ou en maçonnerie de parpaings rejointoyés.

3.2.2 PLAFONDS

Dalle pleine de béton armé avec ponctuellement isolant thermique en sous-face sous les locaux chauffés. Selon étude thermique.

3.2.3 SOLS

Dalle ou dallage en béton armé surfacé.

Cunettes périphériques raccordées sur le réseau de canalisations desservant les avaloirs du parking si nécessaire.

3.2.4 PORTES D'ACCES

a) Pour les Véhicules :

L'accès aux stationnements extérieurs depuis la voie publique se fait par un portail métallique en bas de rampe. Une rampe en béton permet de rejoindre le stationnement en sous-sol du bâtiment des groupes 11 et 12 fermée par une porte basculante métallique commandée par des émetteurs individuels. (1 télécommande par place de stationnement sera fournie)

b) Pour les Piétons :

L'accès piétonniers se fait par l'intérieur du bâtiment des groupes 11 et 12.

Puis accès à partir des circulations communes de l'Immeuble par sas d'isolement coupe-feu muni de deux portes coupe-feu en bois à âme pleine finition par peinture vinylique.

3.2.5 VENTILATION NATURELLE

Amenée d'air neuf et évacuation d'air vicié par conduits de ventilation en béton armé ou en maçonneries de parpaings ou par grilles métalliques conformément à la réglementation.

3.2.6 EQUIPEMENT ELECTRIQUE

- Emplacements privatifs : néant,
- Eclairage des circulations par tubes fluorescents, éclairage de base permanent (1/3) et complément sur détecteur (2/3).
- Alimentation par canalisations encastrées ou en applique suivant la localisation,
- Eclairage de secours par blocs autonomes ainsi qu'une grille de protection pour les éléments se situant en partie basse, suivant réglementation

3.3 PARKINGS EXTERIEURS

3.3.1 SOLS

Suivant plan aménagement extérieur du Permis de Construire et éventuel modificatif : enrobé ou dalles engazonnées/gravillon/ pavés de béton enherbés.

3.3.2 DELIMITATION AU SOL

Suivant plan aménagement extérieur du Permis de Construire et éventuel modificatif.

3.3.3 SYSTEME DE REPERAGE

Suivant plan aménagement extérieur du Permis de Construire et éventuel modificatif.

3.3.4 SYSTEME CONDAMNANT L'ACCES

Par un portail d'accès à ouverture par télécommande et suivant plan aménagement extérieur du Permis de Construire et éventuel modificatif.

3.4 CAVES, CELLIERS, GRENIERS

Murs en béton armé ou en maçonnerie de parpaings pleins rejointoyés, épaisseur suivant leurs localisations et la réglementation.

4. PARTIES COMMUNES INTERIEURES AUX IMMEUBLES

4.1 HALLS D'ENTREE DES IMMEUBLES

4.1.1 SOLS

Suivant projet de décoration

4.1.2 PAROIS

Suivant projet de décoration

4.1.3 PLAFONDS

Suivant projet de décoration

4.1.4 ELEMENTS DE DECORATION

Suivant projet de décoration

4.1.5 PORTES D'ACCES ET SYSTEME DE FERMETURE, APPEL DES OCCUPANTS DE L'IMMEUBLE

- En fermeture des halls formant sas d'entrée, double ensemble en acier thermolaqué et en vitrage SECURIT. Fermeture électrique par système de ventouses. Ferme-porte à bras coulissant sur tous les vantaux ouvrants ou pivots encastrés,
- La porte extérieure du sas, de chaque bâtiment est condamnée par combiné vidéophone (système filaire ou système INTRATONE) :
Avec caméra, système à défilement de noms permettant l'appel des logements et lecteur de badges de type VIGIK, accessible aux concessionnaires et aux résidents par badges VIGIK. Finition suivant choix du Décorateur,
- La porte côté intérieur du sas est commandée par lecteur VIGIK, accessible aux concessionnaires par badges et aux résidents et temporisé par rapport à la porte extérieure du sas. Finition suivant choix du Décorateur.

Sera remis suivant la typologie du logement :

- 2 badges VIGIK pour les logements de type 2 (T2)
- 3 badges VIGIK pour les logements de type 3 (T3)
- 4 badges VIGIK pour les logements de type 4 (T4)

4.1.6 BOITES AUX LETTRES ET A PAQUETS

Dans chaque hall, il y aura un ensemble de boites aux lettres individuelles aux normes de LA POSTE.

4.1.7 TABLEAUX D'AFFICHAGE

Dans chaque hall d'immeuble, il y aura un tableau d'affichage et une corbeille.

4.1.8 CHAUFFAGE

Prestation sans objet

4.1.9 EQUIPEMENT ELECTRIQUE

Eclairage basse consommation

4.1.10 PORTES D'ACCES AUX LOCAUX ET ESCALIERS

- Pour les portes donnant sur le hall (escaliers, locaux VE, ...) huisserie métallique ou bois et porte bois à âme pleine assurant le degré pare-flamme réglementaire,
- Pour les locaux fermés : serrure sur organigramme,
- Pour les portes d'escaliers : Serrure à bec de cane.
- Sur toutes les portes : Une quincaillerie avec une béquille et une poignée de tirage,
- Ferme-porte automatique sur chaque porte, selon nécessité,
- Butée de porte, selon nécessité.

4.1.11 SIGNALÉTIQUE

En plaque signalétique comprenant chiffres et lettres gravées, graphisme au choix de l'Architecte.

4.2 CIRCULATIONS DU REZ-DE-CHAUSSEE, COULOIRS ET HALLS D'ETAGE

Suivant projet de décoration

4.2.1 SOLS

4.2.1.1 Circulations du rez-de-chaussée

Dito hall d'entrée 4.1.1

4.2.1.1 Circulations d'étages

Moquette en lés (ou dalles) suivant projet de décoration, plinthes bois

4.2.2 MURS

4.2.2.1 Circulations du rez-de-chaussée

Suivant projet de décoration : peinture

4.2.2.2 Circulations d'étages

Suivant projet de décoration : peinture

4.2.3 PLAFONDS

4.2.3.1 Circulations du rez-de-chaussée

Soit :

- Peinture satinée blanche sur plafond béton ou sur faux-plafond décoratif en panneaux de plâtre, suivant la localisation et le projet de décoration.
- Faux plafond démontable sur rails

4.2.3.2 Circulations d'étages

Dito 4.2.3.1

4.2.4 ÉLÉMENT DE DÉCORATION

Suivant projet de décoration

4.2.5 CHAUFFAGE

Prestation sans objet

4.2.6 PORTES

4.2.6.1 Circulations du rez-de-chaussée

Portes d'accès aux locaux et escaliers

- Huisserie métallique et porte bois à âme pleine assurant le degré pare flamme réglementaire avec parements isoplanes sans moulures revêtus de peinture glycérophtalique satinée, Pour les locaux fermés : serrure sur organigramme (bouton moleté côté intérieur) ou commandé par vigik. Pour les portes d'escaliers : Serrure à bec de cane,
- Ferme-porte automatique sur chaque porte, selon nécessité,
- Butée de porte, selon nécessité.

4.2.6.2 Circulations d'étages

- Huisserie métallique et porte bois à âme pleine assurant le degré pare flamme réglementaire avec parements isoplanes sans moulures revêtus de peinture glycérophtalique satinée. Pour les locaux fermés : serrure sur organigramme (bouton moleté côté intérieur). Pour les portes d'escaliers : Serrure à bec de cane,
- Ferme-porte automatique sur chaque porte, selon nécessité,
- Butée de porte, selon nécessité.

4.2.7 ÉQUIPEMENT ÉLECTRIQUE

4.2.7.1 Circulations du rez-de-chaussée

Eclairage basse consommation.

1 prise de courant 10/16A+T dans gaine palière.

Commande d'éclairage par détecteur.

4.2.7.2 Circulations d'étages

Eclairage incandescent.

1 prise de courant 10/16A+T dans gaine palière à chaque niveau.

Commande d'éclairage par détecteur.

4.2.8 SIGNALÉTIQUE

Mêmes dispositions que pour le hall (article 4.1.11.).

4.3 CIRCULATION DU SOUS-SOL

Concerne : Tous les sas desservant les parkings, paliers d'ascenseurs desservant les sous-sols.

Notice descriptive notaire des appartements annexé au contrat de réservation- MEC- mise à jour au 07.07.2023

4.3.1 SOLS

- Dalle pleine ou dallage en béton armé surfacé,
- Finition par peinture époxydique anti-poussière.

4.3.2 MURS

- Béton armé brut ou maçonnerie de parpaings rejointoyés,
- Peinture de propreté.

4.3.3 PLAFONDS

- Béton armé,
- Peinture de propreté.

4.3.4 PORTES D'ACCES

- Portes bois à âme pleine CF selon réglementation dans huisserie métallique, finition par peinture satinée,
Serrure sur organigramme ou serrure à bec de cane selon nécessité,
- Ferme-porte automatique sur chaque porte,
- Butée de porte, selon nécessité

4.3.5 RAMPES D'ACCES POUR VEHICULES

En dalle pleine de béton armé, finition aspect béton balayé.

4.3.6 EQUIPEMENT ELECTRIQUE

- Hublots sur détecteur de présence.

4.3.7 SIGNALETIQUE

Graphisme au choix de l'Architecte.

Sans objet

4.4 CAGES D'ESCALIERS

Concerne : Les escaliers communs desservant les étages.

4.4.1 SOLS DES PALIERS

Sol des paliers en béton surfacé :

- Dalle pleine ou dallage en béton armé,

4.4.2 FINITION PAR PEINTURE EPOXYDIQUE ANTI-POUSSIÈRE MURS

Béton armé. Finition par une goutelette fine pour les escaliers desservant les étages.

4.4.3 PLAFONDS

Béton armé. Finition par une goutelette fine pour les escaliers desservant les étages.

4.4.4 ESCALIERS (MARCHES, CONTREMARCHES), LIMONS, PLINTHES, GARDE-CORPS, SOUS-FACE DE LA PAILLASSE

Sol des escaliers en béton surfacé. Peinture anti poussière pour les escaliers desservant les étages : Première et dernière marche auront une couleur différente du reste de l'escalier. Bandes PVC texturées (podotactiles) d'environ 10 cm de large situées sur chaque palier de départ, intermédiaire et d'arrivée à 50 cm de la première marche ainsi que des nez de marches contrastés conformément à la réglementation des personnes à mobilité réduite.

Mains-courantes tubulaires sur cavaliers et garde-corps sur paliers et trémies en acier peint, ou alu finition thermolaquée.

4.4.5 CHAUFFAGE, VENTILATION

Prestation sans objet

4.4.6 ECLAIRAGE

- Plaques d'appareillage :
- Eclairage par hublot sur détecteur.
- Éclairage de secours par blocs autonomes. Selon réglementation.

4.4.7 SIGNALÉTIQUE

Sans objet.

4.5 LOCAUX COMMUNS

4.5.1 GARAGES A BICYCLETTES, VOITURES D'ENFANTS

4.5.1.1 Murs et plafonds

Béton armé. Finition par peinture de propreté. Isolant thermique en sous-face sous les locaux chauffés, selon nécessité et configuration.

4.5.1.2 Sols

Béton surfacé.

4.5.1.3 Portes

Pour les portes donnant sur l'extérieur : porte métallique dans huisserie métallique. Finition par peinture satinée.

Pour les locaux en sous-sol: porte en bois à âme pleine dans huisserie métallique, finition par peinture satinée. Serrure sur organigramme.

- Serrure à bec de cane, garniture avec une béquille et une poignée de tirage,
- Ferme-porte automatique sur chaque porte,
- Butée de porte, selon nécessité.

4.5.1.4 Eclairage

Eclairage par hublots commandé par détecteur de présence sur minuterie.

4.5.2 BUANDERIE COLLECTIVE

Sans objet

4.5.3 SECHOIR COLLECTIF

Sans objet

4.5.4 LOCAUX DE RANGEMENT ET D'ENTRETIEN

4.5.4.1 Sol

Dalle en béton armé. Peinture de sol.

4.5.4.2 Murs et plafonds

Peinture de propreté.

4.5.4.3 Equipement plomberie

Robinet pour puisage d'eau, vide seau, ballon ECS 50l, WC.

4.5.4.4 Equipement électrique

Éclairage par hublots commandé par détecteur de présence raccordé à la minuterie.

1 prise de courant 10/16 A + T, étanche.

4.5.4.5 VMC

Selon exigences règlementaire

4.5.4.6 Porte

Porte en bois à âme pleine dans huisserie métallique, finition par peinture satinée. Serrure de sûreté, avec pêne dormant sur organigramme.

- Serrure à bec de cane, garniture avec une béquille et une poignée de tirage,
- Butée de porte, selon nécessité.

4.5.5 LOCAUX SANITAIRES

Sans objet.

4.6 LOCAUX SOCIAUX

4.6.1 SALLE DE BRICOLAGE

Sans objet.

4.6.2 SALLE DE JEUX ET DE REUNIONS

Sans objet.

4.7 LOCAUX TECHNIQUES

4.7.1 LOCAL DE RECEPTION DES ORDURES MENAGERES

4.7.1.1 Sol

Dalle en béton armé surfacé recevant : Un revêtement en grès cérame avec plinthes à gorge de la même série.

4.7.1.2 Murs et plafonds

Revêtement grès émaillé à hauteur d'huissier sur les murs et peinture finition B au plafond.

4.7.1.3 Equipement plomberie

Robinet pour puisage d'eau et siphon de sol.

4.7.1.4 Equipement électrique

Éclairage par hublots commandé par détecteur de présence raccordé à la minuterie.
1 prise de courant 10/16 A + T, étanche.

4.7.1.5 VMC

Ventilation naturelle.

4.7.1.6 Porte

Porte en bois à âme pleine dans huisserie métallique, finition par peinture satinée. Serrure sur organigramme.

- Serrure à bec de cane, garniture avec une béquille et une poignée de tirage,
- Ferme-porte automatique sur chaque porte,
- Butée de porte, selon nécessité.

4.7.2 CHAUFFERIE

Sans objet

4.7.3 SOUS-STATION DE CHAUFFAGE

Sans objet

4.7.4 LOCAL MACHINERIE D'ASCENSEUR

Sans objet.

4.7.5 LOCAL VENTILATION MECANIQUE

Sans objet.

5. EQUIPEMENTS GENERAUX DES IMMEUBLES

5.1 ASCENSEURS ET MONTE-CHARGES

- Un ou plusieurs appareils dans chacune des cages, desservant tous les niveaux comportant des logements, charge 630 Kg. Il sera conforme aux Normes Européennes de Sécurité et aux Normes handicapés physiques en vigueur lors du dépôt du Permis de Construire.

Equipement intérieur et décoration selon gammes des fabricants :

- Eclairage latéral ou en plafond, miroir, main courante, plinthes, parois revêtues de panneaux de finition. La décoration intérieure sera sélectionnée par l'Architecte dans la gamme du fabricant. Alarme intérieure reliée au centre de dépannage de l'installateur. Revêtement au sol. Dito hall d'entrée
- Portes palières : finition par peinture

5.2 CHAUFFAGE, EAU CHAUDE

Sans objet

5.3 TELECOMMUNICATIONS

5.3.1.1 Téléphone

Distribution individuelle de chaque logement.

5.3.1.2 Antennes TV et radio

Antenne TV-FM, ampli et distribution dans chaque logement à partir des gaines techniques palières.

5.3.1.3 Fibre optique

Raccordement à un réseau de fibre optique conformément à la loi N°2008-776 de modernisation de l'économie (LME). Selon disponibilité dans la rue.

5.4 RECEPTION – STOCKAGE ET EVACUATION DES ORDURES MENAGERES

Containers à la charge des copropriétaires ou propriétaires de maisons individuelles

5.5 VENTILATION MECANIQUE DES LOCAUX

Ventilation mécanique de chaque logement, par un extracteur commun.

5.6 ALIMENTATION EN EAU

5.6.1 COMPTAGES GENERAUX

Placé sur l'arrivée générale eau dans le citerneau eau selon exigence du concessionnaire.

5.6.2 SURPRESSEURS, REDUCTEURS ET REGULATEURS DE PRESSION, TRAITEMENT DE L'EAU

Surpresseur, selon nécessité technique.

5.6.3 COLONNES MONTANTES

Colonne montante en PVC pression dans les gaines palières.

5.6.4 BRANCHEMENTS PARTICULIERS

Comptage individuel (sous compteur ou compteur selon prescription concessionnaire).

5.7 ALIMENTATION EN GAZ

5.7.1 COLONNES MONTANTES

Sans objet.

5.7.2 BRANCHEMENTS ET COMPTAGES PARTICULIERS

Sans objet.

5.7.3 COMPTAGE DES SERVICES GENERAUX

Sans objet.

5.8 ALIMENTATION EN ELECTRICITE

5.8.1 COMPTAGE DES SERVICES GENERAUX

Il sera prévu un comptage des services généraux depuis le coffret prévu à cet effet dans la gaine palière service généraux.

5.8.2 COLONNES MONTANTES

Colonnes montantes en cuivre, suivant réglementation implantée dans une gaine palière.

5.8.3 BRANCHEMENTS ET COMPTAGES PARTICULIERS

Compteurs individuels et disjoncteurs d'abonnés suivant normes EDF dans les entrées des logements.

6. PARTIES COMMUNES EXTERIEURES AUX LOGEMENTS COLLECTIFS ET LEURS EQUIPEMENTS

6.1 VOIRIE ET PARKING

Suivant plan aménagement extérieur du Permis de Construire.

6.1.1 VOIRIE D'ACCES

Voirie en enrobé.

6.1.2 TROTTOIRS

Sans Objet.

6.1.3 PARKINGS EXTERIEURS

Suivant plan aménagement extérieur du Permis de Construire,
Voirie en enrobé ou empierré ou végétalisé type EVERGREEN ou équivalent

6.2 CIRCULATIONS DES PIETONS

6.2.1 CHEMIN D'ACCES AUX ENTREES, EMMARCHEMENTS, RAMPES, COURS

Suivant plan aménagement extérieur du Permis de Construire,
Revêtement en béton désactivé ou équivalent.

6.3 ESPACES VERTS

6.3.1 AIRES DE REPOS

Suivant plan aménagement extérieur du Permis de Construire,

6.3.2 PLANTATIONS D'ARBRES, ARBUSTES, FLEURS

Plantations en pleine terre d'arbres, haies et plantations selon plan d'aménagement paysager du Permis de Construire.

6.3.3 ENGAZONNEMENT

Des jardins privatifs selon plan d'aménagement paysager du Permis de Construire.

6.3.4 ARROSAGE

Sans Objet.

6.3.5 BASSINS DECORATIFS

Sans Objet.

6.3.6 CHEMINS DE PROMENADE

Suivant plan aménagement extérieur du Permis de Construire,

6.4 AIRE DE JEUX ET EQUIPEMENTS SPORTIFS

6.4.1 Sol

Suivant plan aménagement extérieur du Permis de Construire,

6.4.2 EQUIPEMENTS

Sans Objet.

6.5 ECLAIRAGE EXTERIEUR

6.5.1 SIGNALISATION DE L'ENTREE DE L'IMMEUBLE OU DES MAISONS

Eclairage par appliques et/ou bornes commandées par interrupteur crépusculaire.

6.5.2 ECLAIRAGE DES VOIRIES, ESPACES VERTS, JEUX ET AUTRES

Eclairage par mat candélabre ou bornes commandées par interrupteur crépusculaire.

6.6 CLOTURES

6.6.1 SUR RUE

Mur de clôture existant à conserver selon le permis.

Fermeture des accès piétons par un portillon ; ouverture commandée par vidéophonie et lecteur de badge de type VIGIK.

Fermeture des accès véhicules par un portail; ouverture par des bips. (1 télécommande par place de stationnement)

6.6.2 AVEC LES PROPRIETES VOISINES

Clôture légère, selon plan d'aménagement paysager du Permis de Construire

6.7 RESEAUX DIVERS

6.7.1 EAU

Raccordement en limite de propriété au réseau public.

6.7.2 GAZ

Sans objet.

6.7.3 ELECTRICITE (POSTE DE TRANSFORMATION EXTERIEUR)

Le raccordement est prévu exécuté par EDF à partir du réseau de distribution public.

Poste de transformation en cas d'imposition EDF.

6.7.4 POSTES D'INCENDIE, EXTINCTEURS

Bouches d'incendie ou bornes selon demande des services de sécurité incendie.

6.7.5 EGOUTS

Raccordement séparatif au réseau public, eaux usées et eaux pluviales. Possibilité d'installation d'une pompe de relevage si nécessaire

6.7.6 EPURATION DES EAUX

Sans Objet.

6.7.7 TELECOMMUNICATIONS

Raccordement au réseau France Télécom.

6.7.8 DRAINAGE DU TERRAIN

Sans Objet.

6.7.9 ÉVACUATION DES EAUX DE PLUIE ET DE RUISSELLEMENT SUR LE TERRAIN, ESPACES VERTS, CHEMINS, AIRES, COURS ET JEUX

Possibilité d'installation d'une pompe de relevage si nécessaire

7. OBSERVATIONS

La présente Notice Descriptive a été établie avant la mise en œuvre des différents matériaux et matériels énoncés.

La société peut y apporter des modifications en cas de force majeure (réglementation administrative, faillite de fournisseurs ou d'entreprises, qualité insuffisante des matériaux...) ou si les impératifs techniques la mettaient dans l'obligation de renoncer à telle ou telle disposition.

Les matériaux et matériels de remplacement devront toujours être de qualité au moins équivalente.